



N° de résolution  
ou annotation

## Règlements de la Municipalité de Val-David

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

REGLEMENT NUMERO 721 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 692 AFIN D'ACTUALISER LE BASSIN DE TAXATION

**ATTENDU QUE** lors de l'adoption du règlement numéro 692,  
un bassin de taxation déterminant les terrains  
susceptibles de bénéficier des travaux avait  
été établi;

**ATTENDU QU'** il y a lieu d'agrandir ce bassin de taxation afin  
d'inclure un terrain dans le périmètre de  
tarification, puisque ce terrain bénéficiera des  
travaux effectués en vertu du règlement 692;

**ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été  
donné lors de la séance ordinaire du 13  
juin 2017;

**EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie  
intégrante.

**ARTICLE 2** Modification du bassin de taxation

Le règlement numéro 692 décrétant l'exécution  
de travaux de remplacement des conduites  
d'aqueduc et d'égout des rues Alarie, des  
Pruches et des Bouleaux ainsi que les frais  
incidents et autorisant une dépense et un  
emprunt à cette fin pour un montant ne devant  
pas excéder 2 500 000\$ est modifié en  
remplaçant le plan joint comme **ANNEXE « G »**  
par le plan joint au présent règlement comme  
« **ANNEXE G-1** »

**ARTICLE 8** Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la  
Loi.

  
Marie-Pier Pharand, avocate  
Greffière

  
Nicole Davidson  
Mairesse

Directrice des affaires juridiques  
et secrétaire-trésorière adjointe



N° de résolution  
ou annotation

## Règlements de la Municipalité de Val-David

### CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES

Conformément à l'article 446 du Code municipal, le présent certificat atteste que le règlement numéro 721 a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion :	13 juin 2017
Adoption du projet de règlement :	11 juillet 2017
Adoption du règlement :	8 août 2017
Approbation du MAMOT :	2 octobre 2017
Entrée en vigueur :	18 octobre 2017

EN FOI DE QUOI, ce certificat d'attestation des approbations requises est donné ce dix-huit octobre deux mille dix-sept.

  
Marie-Pier Pharand, avocate  
Greffière

  
Nicole Davidson  
Mairesse

Directrice des affaires juridiques  
et secrétaire-trésorière adjointe



N° de résolution  
ou annotation

# Règlements de la Municipalité de Val-David

RÈGLEMENT NUMÉRO 721

ANNEXE « G-1 »

BASSIN DE TAXATION (1 PAGE)



Formules d'aires CCL (418) 683-2475 / 1-800-463-4578 — M-104



N° de résolution  
ou annotation

## Règlements de la Municipalité de Val-David